

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT  
DE PALAISEAU

CANTON  
DE  
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

Catégorie : 1-4

N°0298

**DECISION**

(Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**PORTANT SUR UN SPECTACLE : HISTOIRE DE FRANCE 2**

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°40/047 du conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 précité,

CONSIDERANT que la Ville de Savigny-sur-Orge organise un spectacle intitulé « Histoire de France 2 »,

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** Il est signé un contrat avec Scène et Public, représentée par son producteur en exercice, sise 73 Rue de Clignancourt à Paris (75018), pour la représentation d'un spectacle intitulé « Histoire de France 2 », le mardi 16 mai 2023, 20 H 00, à la Salle des Fêtes, sise 48, avenue Charles de Gaulle, 91600, Savigny-sur-Orge.

**ARTICLE 2 :** La dépense totale en résultant est établie à un montant de 2 637,50 T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 du budget concerné.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 02 septembre 2022

Alexis TEILLET  
Maire

